



中国工商银行 (加拿大)

INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA (CANADA)

BANQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE CHINE (CANADA)

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

À PARTIR DU 31 DÉCEMBRE 2020

Table des matières

1. Champ d'application	2
2. Gestion de fonds propres	3
Informations qualitatives	3
Informations quantitatives.....	4
3. Cadre de gestion des risques.....	6
(a) Gestion du risque de crédit	7
Informations qualitatives	7
Informations quantitatives.....	12
(b) Gestion du risque de liquidité	19
Informations qualitatives	19
Informations quantitatives.....	20
(c) Gestion du risque de marché	23
Informations qualitatives	23
Informations quantitatives.....	25
(d) Gestion du risque opérationnel.....	26
4. Politique de rémunération	27
5. Ratio de levier.....	28

1. Champ d'application

Le présent document traite des exigences d'informations au titre du Pilier 3 de Bâle III pour la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada) (la « Banque »).

En vertu de la Loi sur les banques, la Banque est autorisée à exercer ses activités en tant que banque au Canada et à exercer ses activités en tant que filiale d'une banque étrangère. La Banque a obtenu ses lettres patentes en tant que banque à charte canadienne sous son ancien nom, The Bank of East Asia (Canada), le 16 mai 1991 et a commencé ses activités le 15 mai 1992. Le 4 juin 2009, The Bank of East Asia Limited, Hong Kong (la « banque actionnaire » ou « BEA ») a conclu un accord avec la Banque industrielle et commerciale de Chine limitée (la « banque mère ») concernant l'acquisition par la banque mère de 70 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque (« l'Acquisition »). L'Acquisition a été conclue le 28 janvier 2010. Après avoir obtenu ses lettres patentes de modification de l'acte constitutif de la Banque auprès du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« l'administrateur en chef » ou le « BSIF »), le 2 juillet 2010, la Banque a officiellement changé son nom de Banque de l'Asie de l'Est (Canada) à Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada).

En exerçant l'option visée par la convention d'actionnaires conclue pour l'Acquisition, la banque mère a procédé, le 26 août 2011, à l'acquisition de 10 % supplémentaires des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque auprès de la BEA. Depuis lors, la banque mère et BEA détiennent respectivement 80 % et 20 % de la Banque. Le 4 mars 2019, la banque mère et la BEA ont augmenté leurs fonds propres injecté de 40 millions de dollars et de 10 millions de dollars, respectivement. À l'issue de cette injection de fonds propres, la participation de la banque mère et de la BEA dans la Banque reste de 80 % et 20 %, respectivement.

Le siège social de la Banque est situé au Bay Adelaide Centre, West Tower, Bureau 3710, Rue 333 Bay, Toronto, Ontario, Canada M5H 2R2.

Les informations suivantes ont été préparées uniquement pour expliquer la base sur laquelle la Banque a préparé et communiqué des informations sur les exigences de fonds propres, la gestion de certains risques, la rémunération de la haute direction et le Ratio de levier (RL) et à aucune autre fin. Elles ne constituent pas une forme quelconque d'états financiers et ne doivent pas être utilisés pour effectuer un investissement ou un jugement sur la Banque ou sa banque mère et la banque actionnaire.

2. Gestion de fonds

Informations qualitatives

Les niveaux de fonds propres des banques canadiennes sont réglementés conformément aux lignes directrices émises par le BSIF, en fonction des normes émises par la Banque des Règlements internationaux. Les fonds propres réglementaires sont répartis sur deux catégories : La catégorie 1 (composée des Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et des Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires) et la catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les composantes les plus permanentes des fonds propres et les fonds propres de catégorie 1 de base de la Banque comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (actions ordinaires émises à la banque mère et à la banque actionnaire) et bénéfiques non distribués. Les fonds propres de catégorie 2 de la Banque comprennent la dette subordonnée moins l'amortissement cumulé, ainsi que les provisions de stade 1 et de stade 2 en vertu de la norme IFRS 9, limitées à un maximum de 1,25 % des actifs pondérés en fonction du risque de crédit. Le total des fonds propres est défini comme le total des fonds propres de Catégorie 1 et de Catégorie 2 moins les déductions, tel que prescrit par le BSIF.

La Banque gère activement son fonds propre afin de maintenir une base de fonds propres solide tout en offrant de solides rendements aux actionnaires et en soutenant le développement futur de l'entreprise. Le cadre de gestion des fonds propres de la Banque prévoit des politiques de définition, de mesure, de suivi, de gestion et de planification des fonds propres afin de garantir que la quantité et la qualité des fonds propres de la Banque sont adéquates, au minimum pour se conformer à toutes les exigences réglementaires applicables. La Banque a élaboré et mis en œuvre son propre Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP ») en tant que processus de gouvernance des risques aux fins de l'établissement d'objectifs et de stratégies internes en matière de fonds propres compatibles avec ses plans d'activités, son profil de risque et son environnement opérationnel. La Banque utilise le rendement du fonds propre ajusté au risque (RAROC) comme mesure du rendement pour répartir les fonds propres entre les secteurs d'activité.

Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de Catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction du risque. Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques est déterminé par les règles prescrites par le BSIF concernant les expositions à l'état de la situation financière et hors état de la situation financière, ainsi qu'un montant pour le risque opérationnel.

Dans le cadre de Bâle III, la Banque adopte l'approche normalisée pour le risque de crédit et l'approche d'indicateur de base pour le risque opérationnel afin d'évaluer l'adéquation des fonds propres. En ce qui concerne le risque de marché, la Banque n'a pas de portefeuilles de négociation qui répondent aux critères d'admissibilité prescrits par le BSIF pour le calcul des exigences en matière de fonds propres pour le risque de marché.

2. Gestion de fonds propres (suite)

Informations quantitatives

Le tableau suivant présente les fonds propres réglementaires et les ratios de fonds propres de la Banque. Tout au long de l'exercice et à la fin de l'exercice, la Banque s'est conformée aux objectifs de fonds propres établis par le BSIF.

	Bâle III	
	2020	2019
Fonds propres réglementaires :		
Fonds propres de catégorie 1 :		
Capital-actions	208 000 \$	208 000 \$
Bénéfices non distribués	145 611	143 768
Cumul des autres éléments du résultat global	-	-
Ajustement transitoire de l'ECL (1)	7 163	-
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	360 774	351 768
Ajustements réglementaires de CET1	(117)	(22)
Fonds propres nets de catégorie 1	360 657	351 746
Fonds propres de catégorie 2 :		
Provisions éligibles des étapes 1 et 2	12 727	5 994
Fonds propres nets de catégorie 2	12.727	5.994
Total de fonds propres	373 384 \$	357 740 \$
Actifs pondérés en fonction des risques :		
Risque de crédit	2 210 546 \$	1 945 099 \$
Risque opérationnel	108 238	109 513
Total des actifs ajustés au risque	2 318 784 \$	2 054 612 \$
Ratios de fonds propres :		
Fonds propres de catégorie 1	15,55 %	17,12 %
Total de fonds propres	16,10 %	17,41 %

(1) L'ajustement transitoire ECL a été introduit par le BSIF au deuxième trimestre 2020. L'ajustement est mesuré trimestriellement comme l'augmentation des provisions des Étapes 1 et 2 par rapport à leur niveau de référence au 31 décembre 2019, avec effet fiscal et sous réserve d'un facteur d'échelle de 70 % en 2020, 50 % en 2021 et 25 % en 2022.

2. Gestion de fonds propres (suite)

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour le risque de crédit sur les portefeuilles soumis à l'Approche normalisée sont des fonds propres équivalents aux actifs pondérés en fonction du « risque de crédit multipliés par 8 % ». Voici une analyse des actifs pondérés en fonction du risque de crédit (après ajustement pour l'atténuation du risque de crédit et en tenant compte de facteurs de pondération du risque particuliers) et des exigences en fonds propres pour le risque de crédit de chaque portefeuille calculées selon l'Approche normalisée :

(en milliers de dollars canadiens)

	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence en matière de fonds propres
Total accordé aux entreprises	1 887 883 \$	151 031 \$
Total des prêts hypothécaires résidentiels de détail	49 445	3 956
Total des autres activités de détail	13 174	1 054
Banque	230 308	18 425
Souverain	-	-
États de la situation financière des actifs non inclus dans les approches normalisées ou fondées sur les notations internes	29 736	2 379
Total du risque de crédit	2 210 546 \$	176 845 \$

Le fonds propre minimal requis pour le risque opérationnel est calculé selon l'Approche fondée sur les indicateurs de base au 31 décembre 2020 comme suit :

(en milliers de dollars
canadiens)

Revenu brut tel que défini par le BSIF au cours des trois années précédentes :	
Année 1	63 831 \$
Année 2	59 907
Année 3	49 435
Moyenne du revenu brut pour les Années 1 à 3	57 724
Charge en fonds propres (15 % du revenu brut moyen)	8 659
Actifs pondérés en fonction du risque opérationnel (12,5 fois la charge en fonds propres)	108 238

3. Cadre de gestion des risques

La Banque est exposée aux principaux risques suivants découlant de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de liquidité, risque de marché et risque opérationnel.

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») est responsable de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la Banque. Le Conseil d'administration définit l'appétit de la Banque pour le risque. La direction de la Banque a mis en place le Comité de gestion du risque actif-passif (« ALRMC ») et le Comité de crédit, qui sont autorisés par le Conseil, Être responsable de l'élaboration et du suivi des politiques de gestion des risques de la Banque dans leurs domaines spécifiques et de les recommander au Conseil.

Les politiques de gestion des risques de la Banque sont établies afin d'identifier et d'analyser les risques auxquels la Banque est confrontée, d'établir des limites et des contrôles de risque appropriés et de surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont révisés régulièrement pour refléter l'évolution des conditions du marché, des produits et des services offerts. La Banque, par ses normes et procédures de gestion, vise à créer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les employés comprennent leurs rôles et leurs obligations. Toutes ces politiques sont examinées par le Comité d'audit du Conseil et approuvées par le Conseil.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est chargé de surveiller le respect des politiques de gestion des risques de la Banque et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels la Banque est confrontée. Le Comité d'audit est assisté dans ces fonctions par l'Audit interne. L'Audit interne est une fonction indépendante séparée de toute fonction opérationnelle de la Banque et relève directement du Comité d'audit et du Bureau d'audit interne de la banque mère. L'Audit interne effectue des examens réguliers et ponctuels des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont présentés au Comité d'audit.

Le Comité d'audit et le Conseil d'administration reçoivent des rapports conformément aux politiques de gestion des risques de la Banque. Le Comité d'audit rend régulièrement compte de ses activités au Conseil.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de

Informations qualitatives

Le risque de crédit constitue le risque de perte financière pour la Banque, si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles et provient principalement des prêts et avances de la Banque à la clientèle et à d'autres banques et titres de créance d'investissement. Aux fins de l'établissement de rapports sur la gestion des risques, la Banque examine et consolide tous les éléments de l'exposition au risque de crédit, tels que le risque de défaut individuel du débiteur, les risques nationaux et sectoriels.

La Banque a établi les politiques et les procédures de gestion du crédit qui sont conformes au cadre établi par la banque mère et à toutes les normes établies par les organismes de réglementation au Canada. Le Conseil d'administration a délégué la responsabilité de la gestion du risque de crédit au Comité de crédit établi par la direction de la Banque. Un Département de gestion du risque de crédit distinct, relevant du Comité du crédit et d'un vice-président exécutif supérieur, est responsable de la surveillance du risque de crédit de la Banque, notamment :

- Formuler des politiques de crédit dans le cadre établi par la banque mère et en concertation avec les unités opérationnelles, couvrant les exigences de garantie, l'évaluation du crédit, la notation des risques et l'établissement de rapports des procédures documentaires et juridiques et le respect des exigences réglementaires et légales.
- Établir la structure d'autorisation pour l'approbation et le renouvellement des facilités de crédit. Les limites d'autorisation sont attribuées au Directeur général, au Directeur général adjoint et aux Responsables des prêts de l'unité opérationnelle. Les installations plus grandes doivent être approuvées par le Comité exécutif du Conseil d'administration, selon le cas.
- Examiner et évaluer le risque de crédit. La Direction de la Gestion du Risque de Crédit évalue toutes les expositions de crédit dépassant les limites d'autorisation allouées aux Responsables des prêts de l'unité opérationnelle avant les facilités, engagées auprès des clients par l'unité opérationnelle concernée. Les renouvellements et les examens des installations sont assujettis au même processus d'examen.
- Limiter les concentrations d'exposition aux contreparties, aux industries et aux produits.
- Élaborer et tenir à jour le classement des emprunteurs de la Banque afin de classer les expositions en fonction du degré de risque de perte financière encouru et d'axer la gestion sur les risques qui en découlent. Le système de classement des emprunteurs est utilisé pour déterminer les cas dans lesquels des provisions pour dépréciation peuvent être nécessaires pour des expositions de crédit spécifiques. Le cadre actuel de classement de l'emprunteur comprend 21 catégories pour les emprunteurs institutionnels/entreprises et 12 catégories pour les emprunteurs particuliers, reflétant divers degrés de risque de défaillance et la disponibilité de garanties ou d'autres mesures d'atténuation du risque de crédit. La responsabilité de l'approbation des catégories de risque incombe au Directeur général, au Directeur général adjoint ou aux Responsables des prêts des unités d'affaires, selon le cas. Les notes des emprunteurs font l'objet d'un examen régulier.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

- Contrôler la conformité des unités opérationnelles avec les limites d'exposition convenues, y compris celles qui s'appliquent à certains secteurs et types de produits. Le Département de gestion des risques de crédit prépare des rapports réguliers sur la qualité de crédit des portefeuilles locaux et les transmet au Comité de crédit et au Conseil d'administration, qui prennent des mesures correctives appropriées sont prises.

Chaque unité d'affaires est tenue de mettre en œuvre les politiques de crédit de la Banque, les pouvoirs d'approbation des crédits étant délégués par le Conseil d'administration. Chaque unité d'affaires est responsable de la qualité et de la performance de son portefeuille de crédits, ainsi que du suivi et du contrôle de tous les risques de crédit dans ses portefeuilles, y compris ceux qui sont soumis à l'approbation centrale.

Des audits réguliers des unités d'affaires et des processus du Département de gestion des risques de crédit sont effectués par l'Audit interne.

Définition du défaut :

La Banque considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est peu probable que l'emprunteur puisse s'acquitter intégralement de ses obligations de crédit envers la Banque sans que celle-ci puisse recourir à des mesures telles que la réalisation de sûretés, lorsque l'emprunteur est en retard de paiement depuis plus de 90 jours sous réserve des procédures administratives applicables, lorsqu'il devient probable que l'emprunteur restructurera l'actif à la suite d'une faillite en raison de son incapacité à s'acquitter de ses obligations de crédit, ou en tenant compte d'autres facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris le non-respect de clauses restrictives.

Identification et évaluation des dépréciations :

La Banque comptabilise des provisions pour pertes de crédit sur une base ECL pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la FVTPL, ce qui comprend les actifs financiers au coût amorti, les titres de créance classés comme étant à la FVOCI, les contrats de garantie financière émis et les engagements de prêt émis.

La Banque évalue la provision pour pertes en utilisant une approche en trois étapes basée sur l'ampleur de la détérioration du crédit depuis l'origine :

- Étape 1 - Lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale d'un instrument financier, un montant égal à la perte de crédit attendue sur 12 mois est comptabilisé. Pour les instruments dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois, une probabilité de défaut correspondant à la durée résiduelle est utilisée.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

- Étape 2 - Lorsqu'un instrument financier connaît une augmentation significative du risque de crédit après sa création, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, il est inclus dans l'Étape 2. Cela nécessite le calcul de l'ECL sur la base de la probabilité de défaut sur la durée de vie restante estimée de l'instrument financier.
- Étape 3 - Les instruments financiers considérés comme étant en défaut sont inclus dans cette étape. La provision pour pertes sur créances englobe l'ECL à vie.

Augmentation significative du risque de crédit (« SICR »)

À chaque date de clôture, la Banque détermine si le risque de défaut d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, la Banque prend en compte des informations raisonnables et justifiables qui sont pertinentes et disponibles sans coûts ou efforts excessifs. Il s'agit d'informations et d'analyses tant quantitatives que qualitatives, fondées sur l'expérience historique de la Banque et sur l'évaluation du crédit par des experts, y compris des informations prospectives. Les critères permettant de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière significative varient selon les portefeuilles et comprennent des facteurs quantitatifs et qualitatifs, y compris une garantie basée sur les retards de paiement (jours de retard).

En s'appuyant sur son jugement d'expert en matière de crédit et, dans la mesure du possible, sur une expérience historique pertinente, la Banque peut déterminer qu'une exposition a subi une augmentation significative du risque de crédit sur la base d'indicateurs qualitatifs particuliers qu'elle considère comme indicatifs et dont l'effet peut ne pas être pleinement reflété dans son analyse quantitative en temps utile. Par exemple, dans le cas d'une exposition dont la note de l'emprunteur est AAA et qui a été rétrogradée à BBB- ou BB au cours de la période considérée, la Banque considère que le risque de crédit a augmenté de manière significative.

En guise de soutien, la Banque considère qu'une augmentation significative du risque de crédit se produit au plus tard lorsqu'un actif est en souffrance depuis plus de 30 jours ou, pour les expositions garanties par des sûretés financières de haute qualité ou soutenues par des institutions financières ou des entités souveraines de haute qualité, depuis plus de 10 jours. Le nombre de jours de retard est déterminé en comptant le nombre de jours écoulés depuis la date d'échéance la plus proche pour laquelle le paiement intégral n'a pas été reçu. Les dates d'échéance sont déterminées sans tenir compte d'un éventuel délai de grâce dont pourrait bénéficier l'emprunteur.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Incorporation d'informations prospectives

La Banque incorpore des informations prospectives à la fois pour déterminer si le risque de crédit d'un instrument a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale et pour mesurer l'ECL. Sur la base de l'examen de diverses informations prévisionnelles externes et de la décision du comité de crédit de la Banque, la Banque formule un « scénario de base » sur l'orientation future des variables économiques pertinentes ainsi qu'un éventail représentatif d'autres scénarios prévisionnels possibles. Ce processus implique l'élaboration de deux ou plusieurs scénarios économiques supplémentaires et l'examen des probabilités relatives de chaque résultat. Les informations externes comprennent les données économiques et les prévisions publiées par les organismes gouvernementaux et les autorités monétaires des pays dans lesquels la Banque est exposée.

Pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, la Banque a appliqué des superpositions de jugements de crédit fondés sur l'expérience afin d'intégrer les pertes accrues attendues, compte tenu du calendrier des programmes de soutien gouvernementaux et de l'incertitude associée aux prévisions macroéconomiques sur la durée de vie attendue du portefeuille de prêts de la Banque.

Mesure de l'ECL :

Les provisions pour pertes sur créances comptabilisées par la Banque correspondent à une estimation pondérée des pertes sur créances attendues. Les provisions sont évaluées comme suit :

- *Actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture* : valeur actualisée de tous les déficits de trésorerie; différence entre les flux de trésorerie dus à la Banque conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir;
- *Actifs financiers dépréciés à la date de clôture* : différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés;
- *Engagements de prêt non tirés* : valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque si l'engagement est tiré et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir; et
- *Contrats de garantie financière* : paiements attendus pour rembourser le détenteur, moins les montants que la Banque s'attend à recouvrer.

Les principaux éléments entrant dans l'évaluation de l'ECL sont la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD). Ces paramètres sont généralement dérivés de modèles statistiques développés en interne et d'autres données historiques. Ils sont ajustés pour refléter les informations prospectives.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Prêts à conditions renégociées :

Les prêts dont les conditions ont été renégociées sont des prêts qui ont été restructurés en raison de la détérioration de la situation financière de l'emprunteur et pour lesquels la Banque a fait des concessions qu'elle n'aurait pas envisagées autrement. Une fois que le prêt est restructuré, il est classé comme déprécié jusqu'à ce qu'il y ait six mois continus de performance satisfaisante après la restructuration. Aucun prêt à terme n'a été renégocié en 2020 ou en 2019.

Radiations :

Les prêts et les titres de créance sont radiés (en partie ou en totalité) lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque la Banque estime que l'emprunteur ne dispose pas d'actifs ou d'autres sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants faisant l'objet de la radiation. Toutefois, les actifs financiers qui sont passés par pertes et profits peuvent encore faire l'objet d'activités d'exécution afin de se conformer à la procédure de recouvrement des montants dus mise en place par la Banque.

Compensation :

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, la Banque a un droit légal de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés sur une base nette uniquement lorsque l'IFRS l'autorise, ou pour les gains et les pertes résultant d'un groupe de transactions similaires.

Évaluation et gestion des garanties :

La Banque détient des biens offerts en garanties sur les prêts et avances aux clients sous la forme d'intérêts hypothécaires dans des biens immobiliers, d'autres valeurs mobilières enregistrées sur les actifs, de biens offerts en garantie en espèces et de garanties. La Banque détient des biens offerts en garanties sur les prêts et avances aux clients sous la forme d'intérêts hypothécaires dans des biens immobiliers, d'autres valeurs mobilières enregistrées sur les actifs, de biens offerts en garantie en espèces et de garanties. Pour atténuer le risque de crédit, la Banque évalue si les actifs de l'emprunteur ou du garant peuvent être pris en biens offerts en garantie et si ces biens offerts en garantie sont adaptés à l'objectif poursuivi.

Les estimations de la juste valeur des garanties sont basées sur leur valeur évaluée au moment de l'emprunt et sont généralement revues chaque année ou lorsqu'un prêt est considéré comme déprécié. Les prêts et avances aux banques ne sont généralement pas assortis de garanties. En règle générale, aucune garantie n'est détenue contre les titres d'investissement et aucune garantie de ce type n'était détenue au 31 décembre 2020 ou 2019.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Principaux types d'Avalistes :

La banque mère et la banque actionnaire ont assumé le risque de crédit lié à certains prêts de la Banque. Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec la banque mère/actionnaire dans des conditions similaires à celles offertes aux parties non liées.

Concentration des risques :

Il y a concentration du risque de crédit lorsque des changements dans les facteurs géographiques, économiques ou sectoriels affectent de manière similaire des groupes de contreparties dont l'exposition globale au risque de crédit est importante par rapport à l'exposition totale de la Banque. La Banque surveille les concentrations de son portefeuille d'instruments financiers par secteur d'activité et par produit.

La Banque surveille les concentrations de risque de crédit par secteur et par zone géographique. La Banque adopte des mesures appropriées de contrôle des risques, telles que la fixation de limites d'exposition aux différents secteurs et portefeuilles. Des mesures sont également mises en œuvre pour contrôler les expositions importantes à des clients individuels ou à des groupes d'entreprises en fixant des lignes directrices et des limites pour l'exposition maximale au risque de crédit.

Informations quantitatives

Le tableau suivant présente les informations relatives aux prêts dépréciés et aux prêts en souffrance mais non dépréciés par type de contrepartie principale et par secteur d'activité au 31 décembre.

(En milliers de dollars canadiens)

	2020			2019		
	Prêts personnels	Prêts aux entreprises	Total	Prêts aux entreprises	Prêts prêts	totaux
Individuellement dépréciés :	1 \$	11 076 \$	11 077 \$	221 \$	–	221 \$
Provision pour l'ECL - étape 3	(1)	(5 759)	(5 760)	(2)	–	(2)
Valeur comptable nette	\$ –	5 317 \$	5 317 \$	219 \$	–	219 \$
En souffrance mais non déprécié :						
1 à 30 jours	1 \$	\$ –	1 \$	75 \$	–	75 \$
30 à 60 jours	11	–	11	8	–	8
60 à 90 jours	–	–	–	1	–	1
Total ⁽¹⁾	12 \$	\$ –	12 \$	84 \$	–	84 \$

⁽¹⁾Les prêts en souffrance sont des prêts personnels importants. (2019 : majeure dans le prêt personnel)

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Le tableau suivant résume l'exposition brute au risque de crédit pour chaque portefeuille à la date de clôture en cas de défaillance d'un débiteur et est calculé sur la base des définitions et des facteurs de conversion de crédit connexes fournis dans le cadre de Bâle III, conformément aux rapports du BSIF. Ce montant est avant provisions et ne reflète pas l'impact de l'atténuation du crédit.

	Tiré(3)	Engagements non tirés(4)	Produits dérivés de gré à gré(1)	Autres éléments hors bilan(2)	Exposition brute totale(5)
Prêt hypothécaire résidentiel	140 587 \$	\$ -	\$ -	\$ -	140 587 \$
Prêts personnels	13 538	-	-	75	13 613
Détail	154 125	-	-	75	154.200
Entreprises :					
Agriculture	-	-	-	-	-
Biens d'équipement et infrastructures	-	-	-	23	23
Communications	93 884	-	-	-	93 884
Énergie	102 774	83 877	-	73 346	259 997
Service financier (non bancaire)	135 172	73 913	-	-	209 085
Fabrication	18 049	12 993	-	27	31 069
Métaux et mines	15 826	92 532	-	9 499	117 857
Immobilier	692 081	200 058	-	7 128	899 267
Ressources et matériaux de base	-	-	-	1.000	1 000
Commerce de détail et de gros	35 931	15 825	-	249	52 005
Technologie	-	-	-	-	-
Transport	163 350	464	-	90	163 904
Services	114 734	-	-	535	115 269
Autre	94	-	-	-	94
Souverain	97 017	-	-	-	97 017
Banque	850 180	-	20	-	850 200
Vente en gros	2 319 092	479 662	20	91 897	2 890 671
Exposition totale	2 473 217 \$	479 662 \$	20 \$	\$ 91 972	3 044 871 \$

(1) Représente le montant équivalent au crédit.

(2) Comprend les montants équivalents de crédit pour la garantie financière, la garantie non financière et les lettres de crédit dans le cadre du financement du commerce.

(3) Comprend les prêts aux banques et aux clients avant provision, les intérêts courus, les dépôts auprès des banques et les titres d'investissement.

(4) Les engagements non utilisés représentent une estimation des montants équivalents après application des facteurs de conversion de crédit aux engagements annulables conditionnellement et inconditionnellement.

(5) L'exposition brute au risque de crédit est avant la provision pour l'ECL.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Concentration par emplacement :

Selon l'emplacement de l'entité de la Banque détenant l'actif, qui présente une forte corrélation avec l'emplacement de l'emprunteur, la majorité des prêts et des avances sont situés au Canada et en Chine. Selon l'emplacement de l'émetteur du titre, tous les titres d'investissement sont situés au Canada et en Chine.

L'exposition totale couverte par les sûretés et garanties financières éligibles au 31 décembre 2020 est indiquée ci-dessous :

(en milliers de dollars canadiens)

Exposition brute	Couvert par :	
	Sûretés financières éligibles	Garanties
Exposition des entreprises		
Tiré	35 929 \$	2 000 \$
Engagements non tirés	—	—
Autres éléments hors bilan	6 011	510
Détail		
Tiré :		
Prêt hypothécaire résidentiel	4 629	—
MARGE DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE	35	—
Vente au détail Autres	362	—
Autres hors bilan	75	—
Total	\$ 47 041	\$ 2 510

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Le tableau suivant analyse le portefeuille de prêts de la Banque en fonction des dates contractuelles de révision des taux ou d'échéance, la date la plus proche étant retenue. Cette analyse ne tient pas compte de la provision pour pertes de crédit.

(en milliers de dollars canadiens)						
					2020	2019
	Flottant	Entre 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Total	Total
Canada	593 413 \$	310 792 \$	121 208 \$	285 423 \$	1 310 836 \$	1 205 063 \$
Rendement effectif moyen	3,58 %	2,65 %	4,05 %	2,29 %	3,14 %	4,52 %
Pays étrangers	27 389	-	25 007	129 794	182 190	132 375
Rendement effectif moyen	3,50 %	-	0,91 %	1,52 %	1,73 %	3,37 %
Total	620 802 \$	310 792 \$	146 215 \$	415 217 \$	1 493 026 \$	1 337 438 \$
Rendement effectif moyen	3,58 %	2,65 %	3,54 %	2,05 %	2,99 %	4,42 %

Les rendements effectifs moyens sont fondés sur les valeurs comptables et les taux d'intérêt contractuels ajustés pour l'amortissement de tout revenu reporté.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Une analyse des prêts et avances à la clientèle dépréciés et de la provision pour dépréciation correspondante au 31 décembre se présente comme suit :

	2020				2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti								
Réussite - risque faible-juste	1 386 620 \$	\$ -	\$ -	1 386 620 \$	1 319 136 \$	13 471 \$	\$ -	1 332 607 \$
Mention spéciale - liste de surveillance	-	95 329	-	95 329	-	4 610	-	4 610
Déprécié (inférieurs à la norme)	-	-	-	-	-	-	219	219
Déprécié (douteux)	-	-	11 077	11 077	-	-	2	2
Déprécié (perte)	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 386 620	95 329	11 077	1 493 026	1 319 136	18 081	221	1 337 438
Provision pour les pertes	(9 149)	(7 968)	(5 760)	(22 877)	(3 795)	(152)	(2)	(3 949)
Valeur comptable	1 377 471 \$	87 361 \$	5 317 \$	1 470 149 \$	1 315 341 \$	17 929 \$	219 \$	1 333 489 \$

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Provision pour pertes de crédit :

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de la provision pour pertes pour les prêts et avances à la clientèle au coût amorti.

	2020				2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts et avances à la clientèle au coût amorti								
Solde au 1er janvier	3 795	\$ 152	\$ 2	\$ 3 949	\$ 3 544	\$ 520	\$ -	\$ 4 064
Transfert vers l'ECL de 12 mois	1	(1)	-	-	291	(291)	-	-
Transfert vers ECL à vie non déprécié par le crédit	(1 021)	1 021	-	-	(35)	35	-	-
Transfert vers l'ECL à vie déprécié par le crédit	(130)	-	130	-	(1)	-	1	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	747	6 873	5 629	13 249	(1 072)	(333)	3	(1 402)
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	3 117	-	1	3 118	739	-	-	739
Actifs financiers non comptabilisés	(213)	(120)	-	(333)	431	222	-	653
Radiations	-	-	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Recouvrement de montants précédemment radiés	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans les paramètres du modèle/risque	2928	43	-	2 971	(15)	(1)	-	(16)
Taux de change et autres mouvements	(75)	-	-	(75)	(87)	-	-	(87)
Solde au 31 décembre	9 149	\$ 7 968	\$ 5 760	\$ 22 877	\$ 3 795	\$ 152	\$ 2	\$ 3 949
							\$	\$

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Voici une analyse du portefeuille de produits dérivés de la Banque et de son exposition au crédit au 31 décembre :

	(en milliers de dollars canadiens)							
	2020				2019			
	Montant notionnel	Coût de remplacement actuel	Montant équivalent au crédit	Solde pondéré en fonction des risques	Montant notionnel	Coût de remplacement actuel	Montant équivalent au crédit	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de change	1 769 \$	–	20 \$	10 \$	163 623 \$	1 171 \$	3 343 \$	683 \$

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des contrats de change pour gérer son exposition au risque de change dans le cadre de son programme de gestion de l'actif et du passif. Tous les contrats de change ont une échéance inférieure à un an. Le montant notionnel représente les montants contractuels auxquels un taux ou un prix est appliqué pour calculer les flux de trésorerie à échanger.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(b) Gestion du risque de liquidité Informations qualitatives

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à l'échéance, dans des conditions normales et difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de porter atteinte à sa réputation. Le processus de gestion du risque de liquidité garantit que la Banque est en mesure d'honorer tous ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

La Banque suit de près les flux de trésorerie quotidiens de ses actifs et de ses passifs. Le département Trésorerie reçoit des informations d'autres unités opérationnelles concernant le profil de liquidité de leurs actifs et passifs financiers, ainsi que des détails sur d'autres flux de trésorerie prévus découlant d'activités futures projetées.

La politique de gestion du risque de liquidité est soumise à l'examen de l'ALRMC et à l'approbation du Conseil d'administration. La position de liquidité est surveillée quotidiennement et des simulations de crise sont effectuées régulièrement dans le cadre de divers scénarios couvrant des conditions de marché difficiles. Les rapports quotidiens concernant la position de liquidité de la Banque sont examinés par le Département de la trésorerie et le Département de la gestion des risques. Les rapports d'exception, le cas échéant, sont soumis immédiatement à la direction et des mesures correctives sont prises, si nécessaire, dans les plus brefs délais. Un rapport de synthèse, comprenant les exceptions et les mesures correctives prises, est soumis à l'ALRMC et au Conseil d'administration. L'ALRMC se réunit régulièrement pour veiller au respect des exigences en matière de liquidité.

La Banque s'appuie sur les dépôts des clients et des banques comme principales sources de financement. Ces dépôts bancaires et une grande partie des dépôts de clients ont des échéances courtes ne dépassant pas un an. La nature à court terme de ces dépôts augmente le risque de liquidité de la Banque, mais leur taux de renouvellement s'est maintenu à un niveau très stable et élevé. La Banque gère activement ce risque en maintenant des prix compétitifs et en surveillant constamment les tendances du marché.

La principale mesure utilisée par la Banque pour gérer le risque de liquidité est le LCR, qui est le rapport entre le total des actifs liquides de haute qualité (« HQLA ») et le total des sorties nettes de liquidités sous contrainte au cours des 30 jours calendaires suivants. Les HQLA de la Banque sont constitués de liquidités et d'équivalents de liquidités, de titres bien notés émis ou garantis par des gouvernements et de titres de créance de sociétés non financières de haute qualité. Les sorties nettes de trésorerie sont considérées comme des sorties de trésorerie provenant de dépôts, de financements de gros non garantis, d'engagements et d'autres obligations de financement éventuelles, nettes des entrées de trésorerie provenant de prêts pleinement productifs et d'investissements auprès de banques sur un horizon de 30 jours.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(b) Gestion du risque de liquidité (suite)

Informations quantitatives

À cet égard, la Banque s'efforce de maintenir en permanence le LCR à 100 % ou plus. Les détails du LCR de la Banque au 31 décembre sont les suivants :

	(En milliers de dollars canadiens)	
	2020	2019
Ratio de couverture des liquidités	277,04 %	223,27 %

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(b) Gestion du risque de liquidité (suite)

Analyse des échéances des passifs financiers :

	Valeur comptable	entrée (sortie)	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans
2020						
Passifs non dérivés :						
Dépôts des banques	841 896 \$	(842 672) \$	(719 063) \$	(123 609) \$	\$ -	-
Dépôts des clients	1 248 221	(1 255 783)	(495 481)	(222 644)	(423 757)	(113 901)
Contrats de garantie financière émis	-	-	-	-	-	-
	2 090 117 \$	(2 098 455) \$	(1 214 544) \$	(346 253) \$	(423 757) \$	(113 901) \$
Passifs dérivés :						
Détenus à des fins de gestion des risques	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	-
Sortie	-	(1 769)	(1 769)	-	-	-
Entrée	-	1.769	1.769	-	-	-
	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	-
2019						
Passifs non dérivés :						
Dépôts des banques	510 765 \$	(511 036) \$	(495 399) \$	(15 637) \$	\$ -	-
Dépôts des clients	1 072 654	(1 081 225)	(464 706)	(146 663)	(391 599)	(78 257)
Contrats de garantie financière émis	-	-	-	-	-	-
	1 583 419 \$	(1 592 261) \$	(960 105) \$	(162 300) \$	(391 599) \$	78 257 \$
Passifs dérivés :						
Détenus à des fins de gestion des risques	\$ 679	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	-
Sortie	-	(163 623)	(163 623)	-	-	-
Entrée	-	163 623	163 623	-	-	-
	679 \$	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	-

La Banque n'a pas de passif financier dont l'échéance contractuelle est supérieure à cinq ans.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(b) Gestion du risque de liquidité (suite)

Le tableau précédent présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers non dérivés de la Banque, y compris les contrats de garantie financière émis et les engagements de prêt non comptabilisés, sur la base de leur échéance contractuelle la plus proche possible. Pour ces passifs financiers non dérivés et dérivés, l'analyse indique les échéances contractuelles résiduelles. Pour les contrats de garantie financière émis, le montant maximum de la garantie est affecté à la période la plus proche au cours de laquelle la garantie pourrait être appelée. Les flux de trésorerie attendus par la Banque sur ces instruments diffèrent sensiblement de cette analyse. Par exemple, les dépôts à vue des clients sont censés conserver un solde stable ou croissant et les engagements de prêts non comptabilisés ne sont pas tous censés être utilisés immédiatement.

Les entrées (sorties) nominales brutes indiquées dans le tableau précédent représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs aux passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques. L'information montre un montant net pour les dérivés qui sont réglés au net, mais un montant brut d'entrée et de sortie pour les dérivés qui ont un règlement brut simultané, par exemple les contrats de change à terme.

Pour gérer le risque de liquidité lié aux passifs financiers, la Banque détient un portefeuille d'actifs liquides, composé de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres d'investissement de première qualité pour lesquels il existe un marché actif et liquide. Ces actifs peuvent être facilement vendus pour répondre aux besoins de liquidité qui sont également indiqués par le LCR. Par conséquent, la Banque estime qu'il n'est pas nécessaire de fournir une analyse des échéances de ces actifs pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature et l'ampleur du risque de liquidité.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(c) Gestion du risque de

Informations qualitatives

Le risque de marché se définit comme étant le risque que les variations des indices de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les écarts de crédit, affectent les revenus de la Banque ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché dans le cadre de paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du risque.

L'ALRMC est responsable de la surveillance du risque de marché de la Banque afin de s'assurer que les risques de marché globaux et individuels sont conformes à la tolérance au risque de la Banque. La politique de gestion des risques de marché est soumise à l'ALRMC et à l'approbation du Conseil d'administration.

Les risques de marché auxquels la Banque est exposée comprennent le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Exposition au risque de taux d'intérêt - portefeuilles extra-commerciaux

Le principal risque auquel les portefeuilles extra-commerciaux sont exposés est le risque de perte lié aux fluctuations des flux de trésorerie futurs ou de la juste valeur des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt est géré principalement en surveillant les écarts de taux d'intérêt et en fixant des limites préapprouvées pour les fourchettes de tarification. La Banque fixe des limites d'écart de taux d'intérêt suffisantes pour répondre aux exigences opérationnelles normales. L'ALRMC est l'organe de contrôle du respect de ces limites et est assisté par le Département de gestion des risques dans ses activités de contrôle quotidiennes. Un rapport quotidien des positions de l'actif et du passif par rapport aux limites d'écart respectives est examiné par le Département du Trésor et le Département de la gestion des risques et, périodiquement, un rapport sur les écarts de taux d'intérêt est soumis au Conseil d'administration.

La gestion du risque de taux d'intérêt par rapport aux limites d'écart de taux d'intérêt est complétée par le suivi de la sensibilité des actifs et passifs financiers de la Banque aux fluctuations des taux d'intérêt. La Banque effectue une analyse de sensibilité sur une base mensuelle afin d'évaluer l'effet d'un mouvement hypothétique des taux d'intérêt sur les courbes de rendement des deux côtés de l'état de la situation financière. Des limites de sensibilité sont fixées pour contrôler l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt, tant du point de vue des bénéfices que de la valeur économique. Les résultats de l'analyse de sensibilité aux taux d'intérêt sont communiqués régulièrement à l'ALRMC et au Conseil d'administration.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(c) Gestion du risque de marché (suite)

Exposition au risque de change - Portefeuilles non destinés à la négociation

Le risque de change est le risque de perte due à des mouvements défavorables et à la volatilité des taux de change au comptant et à terme. La Banque est exposée au risque de change sur ses positions d'actif et de passif libellées en devises. Elle conclut des contrats de change au comptant et à terme pour le compte de ses clients et pour son propre compte afin de gérer ses propres risques de change découlant des actifs et des passifs libellés en devises. La Banque s'efforce de faire correspondre étroitement ses actifs libellés en monnaies étrangères avec les passifs correspondants dans les mêmes monnaies.

Toutes les positions en devises sont gérées dans les limites approuvées par le Conseil d'administration. L'ALRMC est l'organe de contrôle du respect de la limite et est assisté par le département indépendant de gestion des risques dans ses activités de contrôle quotidien. Les positions en devises étrangères sont périodiquement examinées par le département de la trésorerie et le département de la gestion des risques, et soumises à l'ALRMC.

Les positions globales en devises sont gérées par le Département du Trésor, qui utilise des instruments dérivés pour couvrir l'exposition au risque de change, si nécessaire.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(c) Gestion du risque de marché (suite)

Informations quantitatives

Une analyse de l'impact potentiel d'une augmentation ou d'une diminution parallèle immédiate et durable de 100 points de base de toutes les courbes de rendement au niveau mondial sur le revenu net d'intérêts après impôts et sur la valeur économique du portefeuille de la Banque, en supposant qu'il n'y ait pas de mouvement asymétrique des courbes de rendement et que la situation financière reste constante, est présentée ci-dessous :

	2020		2019	
	Augmentation parallèle des taux de 100 points de base	Diminution parallèle des taux de 100 points de base	Augmentation parallèle des taux de 100 points de base	Diminution parallèle des taux de 100 points de base
Augmentation (diminution) des revenus nets d'intérêts après impôt :	4 652 \$	(4 652) \$	2 279 \$	(2 279) \$
Augmentation (diminution) de la valeur économique	7 087	(7 0987)	11 077	(11 077)

Cette analyse de sensibilité, qui repose sur un profil de risque de taux d'intérêt statique des actifs et des passifs à un moment donné, est utilisée uniquement à des fins de gestion des risques. Aucun remboursement anticipé de prêt n'est supposé et les dépôts, sans date d'échéance fixe, sont supposés être réévalués le jour suivant. Les variations réelles du revenu net d'intérêts et de la valeur économique de la Banque, résultant des variations des taux d'intérêt, peuvent différer des résultats de cette analyse de sensibilité.

Le département de la trésorerie utilise des titres d'investissement, des dépôts auprès de banques, des dépôts auprès de banques et des instruments dérivés pour gérer les positions globales de risque d'intérêt découlant des activités de la Banque.

À la date de clôture, les principales expositions nettes de la Banque au risque de change sont les suivantes :

	2020	2019
Transactions en devises étrangères :		
Exposition nette aux devises étrangères, longue (courte) :		
US\$	4 226 \$	1 232 \$
Yuan chinois	(176)	212
HK\$	221	249

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(d) Gestion des risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de perte directe ou indirecte résultant d'une grande variété de causes liées aux processus, au personnel, à la technologie et à l'infrastructure de la Banque, ainsi qu'à des facteurs externes autres que les risques de crédit, de marché et de liquidité, tels que ceux découlant des exigences légales et réglementaires et des normes généralement acceptées en matière de comportement des entreprises. Les risques opérationnels découlent de toutes les activités de la Banque. L'objectif de la Banque en matière de gestion du risque opérationnel est d'identifier, d'évaluer et de surveiller le risque opérationnel et, en particulier, de se conformer aux exigences réglementaires pertinentes. La Banque gère et atténue le risque opérationnel potentiel au moyen d'un cadre de supervision complet fondé sur le principe des trois lignes de défense et de contrôles internes adéquats, qui comprennent la séparation des tâches et une délégation d'autorité appropriée. Les départements opérationnels/les agences, qui constituent la première ligne de défense, sont responsables de la gestion du risque opérationnel au sein de leur propre secteur d'activité et unité; le département de la conformité et de la gestion des risques et d'autres départements fonctionnels spécialisés, qui constituent la deuxième ligne de défense, sont chargés d'intégrer ou de diriger la gestion de risques opérationnels spécifiques. La Banque veille à ce que des contrôles appropriés et prudents soient mis en place dans son système d'information et de technologie. Au cours de l'audit, l'audit interne, qui constitue la troisième ligne de défense, examine l'adéquation et l'exécution des politiques et des procédures opérationnelles de la Banque. Les rapports d'audit interne, qui exposent toutes les conclusions et implications significatives accompagnées de recommandations d'amélioration des politiques et des procédures opérationnelles en termes de contrôles internes, sont transmis à la direction et présentés au Comité d'audit.

Le conseil d'administration examine et approuve les politiques de gestion du risque opérationnel. ALRMC est responsable de la supervision de la gestion du risque opérationnel et est assisté par le département de la gestion des risques dans l'établissement et la mise en œuvre du cadre de gestion du risque opérationnel. Un rapport sur les pertes opérationnelles est régulièrement soumis au Conseil d'administration.

4. Politique de rémunération

Au cours de l'exercice, la Banque n'a pas accordé de facilités de crédit aux principaux dirigeants, y compris les administrateurs, ainsi qu'à leurs proches parents et aux sociétés qu'ils contrôlent ou qui leur sont affiliées.

Outre les jetons de présence, la Banque n'accorde aucun autre avantage aux administrateurs indépendants.

Le personnel de direction clé comprend la direction générale, qui est composée du Président et du Directeur général, de deux premiers vice-présidents exécutifs, de deux vice-présidents exécutifs, du chef de la conformité et du chef de la gestion des risques de la Banque. Le personnel de direction clé comprend également huit administrateurs de la Banque. Le Directeur général est également directeur général de la Banque.

La rémunération, fixe et variable, du Directeur général, des premiers vice-présidents exécutifs et des vice-présidents exécutifs est déterminée et supervisée par la banque mère conformément à sa politique de rémunération du groupe.

La rémunération des autres membres de la direction générale est déterminée par le Directeur général et supervisée par le Département des ressources humaines de la Banque. Comme tous les autres membres du personnel de la Banque, ils sont soumis à un système normalisé d'évaluation des performances pour déterminer leur prime de fin d'année.

La politique et le processus de rémunération n'ont pas été modifiés au cours de l'année.

La seule rémunération variable accordée aux cadres supérieurs est la prime de fin d'année, qui est basée sur le système d'évaluation des performances mis en place. Aucune rémunération variable n'est accordée aux administrateurs.

Le montant des rémunérations accordées pour l'année au 31 décembre est réparti comme suit :

	(en milliers de dollars canadiens)	
	2020	2019
Basé sur la trésorerie et non affecté : Rémunération fixe	1 237 \$	1 277 \$
Rémunération variable	757	1.258
	1 994 \$	2 535 \$

5. Ratio de levier

Dans le cadre du dispositif de Bâle III sur les ratios de levier et des exigences de divulgation de 2014 du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le dispositif BCBS LR), le BSIF exige que les non-D-SIB, y compris la Banque, mettent en œuvre l'intégralité des divulgations à compter du 1er janvier 2015. Le ratio de levier de la Banque est indiqué ci-dessous.

Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada)		
Divulgation du Ratio de levier de Bâle III		
à partir du 31 décembre 2020		
(Montant par milliers en dollars canadiens, sauf pourcentage)		
	Élément	Cadre du ratio de levier
Expositions au bilan		
1	Éléments du bilan (à l'exclusion des produits dérivés, des opérations de financement sur titre et des expositions de titrisation bénéficiant de droits acquis y compris les garanties)	2 472 161
2	Majoration des garanties fournies pour les produits dérivés lorsqu'elles sont déduites de l'actif du bilan conformément aux normes internationales d'informations financières (IFRS)	0
3	(Dédutions des actifs à recevoir pour la marge de variation en espèces fournie dans les transactions sur produits dérivés)	
4	(Montants des actifs déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(117)
5	Total des expositions au bilan (sans produits dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)	2 472 044
Expositions aux produits dérivés		
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur produits dérivés	0
7	Montants supplémentaires pour l'exposition future potentielle associée à toutes les transactions sur produits dérivés	20
8	(contrepartie centrale exemptée - partie des expositions commerciales compensées du client)	0
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	0
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et déductions supplémentaires pour les dérivés de crédit vendus)	0
11	Exposition totale aux produits dérivés (somme des lignes 6 à 10)	20
Expositions aux opérations de financement sur titres		
12	Actifs bruts des opérations de financement sur titres comptabilisés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour les opérations comptables de vente	0
13	(Montants nets des dettes et créances en espèces des actifs bruts SFT)	0
14	Exposition au risque de crédit de contrepartie (CCR) pour les SFT	0
15	Risques liés aux transactions avec les agents	0
16	Total des expositions sur les opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 15)	0
Autres expositions hors bilan		
17	Exposition hors bilan au montant notionnel brut	1 130 477

18	(Ajustements pour la conversion en équivalent-crédit)	(552 405)
19	Éléments hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	578 072
Fonds propres et Total des expositions		
20	Fonds propres de catégorie 1	360 657
21	Total des expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	3 050 136
Ratio de levier		
22	Ratio de levier de Bâle III	11,82 %